L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DU CHEVRES

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, SEPTEMBRE 3.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 4 sept.
ST. LAURENT, capt. Lemaître, Samedi 18 sept.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surbeck, Samedi 2 oct.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 16 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin)
payable en or ou son équivalent en papier;
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord
Première cabine, $145 | Seconde cabine, $75.

Les passagers seront marqués pour Paris. Bonne nourriture gratuite.

On peut obtenir les billets à la Nouvelle-Orléans, des agents de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au bureau d'entre en de Champlitier à New-York.

L. GRANDA & CIE,
agents, rue Carondelet, 15

(Signé) C. BREME,
Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Navires à vapeur entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie de HAVRE-SOUTHAMPTON et la HAVANE.

Les beaux navires à vapeur, à hélices, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, partiront comme il est dit ci-après:

De Brême. Nlle-Orl.
FRANKFURT (neuf) cap. Kuteken, 15 sept. 20 oct.
NEW-YORK capt. Rodenhoff, 2e sept. 3 nov
HANNOVER (neuf) cap. Himbeck. 13 oct. 17 nov
BREMEN capt. Wehde..... 27 oct. 1er Dec
BREMEN capt. Leist..... 10 nov. 15 déc.
FRANKFURT..... 24 nov. 2 déc.
NEW-YORK..... 8 déc. 12 jan. '70
HANNOVER..... 22 déc. 26 jan.

La date des autres départs sera indiquée en temps opportun.

Les chargeurs trouveront, en prévenant ici, au Havre et à la Havane et en prenant d'ici, à la Havane et à Southampton pour nouvelle et débarquer les passagers et le fret.

Prix du Passage.

De Brême ou de Havre à la Havane, $110 en or.
A Southampton, cabine, 40
A Southampton, en Wisman, pr. $125 en or.
Cabine cabine..... 45
A Pontrepot..... 20
De la Nouvelle-Orléans à la Havane, $40 en monnaie courante.
A Pontrepot..... 20

Pas de passage sur seconde cabine.

Les soussignés délivrent des cartes de passage de Brême ou de Havre à la Havane, ou à la Nouvelle-Orléans.

Les chargeurs de la ligne New York-Brême par tout tous les jeudis. Les chargeurs de Southampton-Brême toutes les premiers de chaque mois, tous les 4 jours. On peut obtenir des cartes de passage à Southampton.

Pour plus amples informations s'adresser à
EDW. STOCKMEYER, Agent,
No 67 rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs HAMBOURGEOISE AMERICAINE.

LIGNE DIRECTE pour la France, ALLEMAGNE, par Saxe, BAVARIE, cap. Fraissen.
SAXONIA, capt. Meyer. TEUTONIA, cap. Rasmuss.
Ces magnifiques vapeurs partiront régulièrement de Hamburg et Havre comme suit:
Le Havre. Hamburg. Le Havre. Hamburg.
Saxonia 1 sept. 8 sept. 15 sept. 22 sept.
Teutonia 8 sept. 15 sept. 22 sept. 29 sept.
Saxonia 15 sept. 22 sept. 29 sept. 6 oct.
Teutonia 22 sept. 29 sept. 6 oct. 13 oct.
Saxonia 29 sept. 6 oct. 13 oct. 20 oct.
Teutonia 6 oct. 13 oct. 20 oct. 27 oct.
Saxonia 13 oct. 20 oct. 27 oct. 3 nov.
Teutonia 20 oct. 27 oct. 3 nov. 10 nov.
Saxonia 27 oct. 3 nov. 10 nov. 17 nov.
Teutonia 3 nov. 10 nov. 17 nov. 24 nov.
Saxonia 10 nov. 17 nov. 24 nov. 1 déc.
Teutonia 17 nov. 24 nov. 1 déc. 8 déc.
Saxonia 24 nov. 1 déc. 8 déc. 15 déc.
Teutonia 1 déc. 8 déc. 15 déc. 22 déc.
Saxonia 8 déc. 15 déc. 22 déc. 29 déc.
Teutonia 15 déc. 22 déc. 29 déc. 5 jan.

Les dates des autres départs sera indiquée en temps opportun.

Les chargeurs trouveront, en prévenant ici, au Havre et à la Havane et en prenant d'ici, à la Havane et à Southampton pour nouvelle et débarquer les passagers et le fret.

Prix du Passage.

De Brême ou de Havre à la Havane, $110 en or.
A Southampton, cabine, 40
A Southampton, en Wisman, pr. $125 en or.
Cabine cabine..... 45
A Pontrepot..... 20
De la Nouvelle-Orléans à la Havane, $40 en monnaie courante.
A Pontrepot..... 20

Pas de passage sur seconde cabine.

Les soussignés délivrent des cartes de passage de Brême ou de Havre à la Havane, ou à la Nouvelle-Orléans.

Les chargeurs de la ligne New York-Brême par tout tous les jeudis. Les chargeurs de Southampton-Brême toutes premiers de chaque mois, tous les 4 jours. On peut obtenir des cartes de passage à Southampton.

Pour plus amples informations s'adresser à
EDW. STOCKMEYER, Agent,
No 67 rue de l'Union.

Pour New York.

Ligne de vapeurs des Marchands.

Compagnie des steamers suivants, qui

Sont la première classe:

Capt. W. P. Henry,
PRESIDENT CITY, Capt. H. Blidsch,
BERKMAN, Capt. H. S. Quick,
DANIEL MEADE, Capt. A. W. Sampson,
CONSTITUTION, Capt. Geo. L. Norton

Partant de New York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer Captaine Spencer.

GEN'L. MEADE,

Partira de son wharf, au lac de la rue Jefferson, le Samedi, 4 septembre, à 5 heures P. M.

Ce steamer a d'excellentes accommodements, et ne transporte que 350 PASSAGERS.

Pour plus de détails et connaissements pour Liverpool et Brême, passage s'adresser à
WOOD LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 196.

Pour New York.

Ligne de steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON
CORTEZ,
MARIPOSA.

Le steamer GULF STREAM M. Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 4 septembre, à 5 heures P. M.

Passage..... $40

Pour plus amples détails et pour connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE, s'adresser au soussigné.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

Pour New-York Directement.

Le steamer SAMBIDI, 1 septembre, à 5 heures P. M.

Le magnifique steamer à roues, de première classe

BIENVILLE,
Capt. Baker,

Quittera son wharf, bureau 14, lac District, comme ci-dessus, pour le passage, ayant d'excellents arrangements.

Pour plus amples renseignements s'adresser à
WM. CROSBY, Agent, 32 rue Carondelet.
Le steamer DE SOTO, capitaine Morton, suivra et partira le 15 courant.

Villes de Bains.

LIGNE DES STEAMERS MORGAN DE LA MAIL, LE DES ETATS-UNIS.

—AVIS NOUVEAU DE LA—

Pour la Baie St Louis, Pass-Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Spring.

Le steamer MORGAN, Capt. Wm. Patten, partira et arrive régulièrement entre la Nouvelle-Orléans et les Villes de Bains, ci-dessus, à l'arrivée du train de 6 heures du soir du chemin de fer Jackson et Great Northern.

Le steamer partira du quai de 10 heures du soir DIMANCHE, 5 SEPTEMBRE, à 5 heures du soir, pour les Villes de Bains, ci-dessus, et Pass-Christian, Biloxi et Ocean Springs.

Le steamer partira de Biloxi à Ocean Springs tous les mardis et les mardis soir, de Biloxi, Pass-Christian et Bay-St-Louis tous les mercredis matin.

Le steamer partira de la ville de Mobile, partiront tous les dimanches à l'arrivée du train de midi et touchera à Bay-St-Louis, à Pass-Christian, à Mississippi City, à Biloxi et à Ocean Springs, à l'arrivée du convoi de 10 heures du soir.

Pour plus amples informations s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & Co, agents,
Rue Carondelet, No 41.

Agents à Mobile, Messrs Meaulet et Natchez

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant de Pier No 45 North River, New-York.

Vitesse et excellente emménagements.

CABINES CHAMBRES, PRIVATES ET CA.

A Queenstown et Liverpool, de New-York..... $100
A Lon. Ville, do 100
A Londonderry, do 100
A Cette, do 100
A Liverpool, de New-York..... 40
A Londonderry, do 40
A Liverpool et Paris..... 40
A Brême ou Hamburg..... 40

BILLETS PAYS D'AVANCE, DE LIVERPOOL et QUEENSTOWN, $20 PAR PERSONNE COMPRIS.

Il sera fait un remboursement de 10 pour cent sur les billets de première chambres, au retour.

Nous commuons prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" et Ulster et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & MCKEEVER,
No 19, rue de la Commune.

Pour New York.

Ligne de steamers des Marchands.

Compagnie des steamers suivants, qui

Sont la première classe:

Capt. W. P. Henry,
PRESIDENT CITY, Capt. H. Blidsch,
BERKMAN, Capt. H. S. Quick,
DANIEL MEADE, Capt. A. W. Sampson,
CONSTITUTION, Capt. Geo. L. Norton

Partant de New York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer Captaine Spencer.

GEN'L. MEADE,

Partira de son wharf, au lac de la rue Jefferson, le Samedi, 4 septembre, à 5 heures P. M.

Ce steamer a d'excellentes accommodements, et ne transporte que 350 OO.

Pour plus de détails et connaissements pour Liverpool et Brême, passage s'adresser à
WOOD LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 196.

NATCHEZ. Ligne Goddin.

AU commencement du mois prochain, les deux bateaux qui forment cette ligne feront le service suivant:

Le POST BOY, Capitaine J. C. Liliens, partira de la Nlle-Orléans les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures P. M. et quittera Natchez les MERCREDIS, et les DIMANCHES.

Le WILD WAGONER, Capitaine A. C. Goddin, partira de la Nlle-Orléans les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. et quittera Natchez les VENDREDIS et les LUNDIS.

G. D. HITE,
No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans, 18 août 1869. 18 août—

Paquebot de Natchez.—Jours de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur B. L. HODGES No 2, à la place du "Wild Wagoner", capitaine A. C. Goddin, commnle J. C. Liliens, partira pour Natchez tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

GEO. D. HITE, Agent,
No 17, rue Tchoupitoulas.

8 août—

Opelousas

Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

FOUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Fort Barre, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau—le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,

GOLDEN ERA,
M. Knilson, capitaine. G. G. Phelps, commis.

Ces vapeurs ont tout le confort et le comfort. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au face de la rue Blanville, ou à
J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur RIGHT WAY, capitaine J. Dufresne, M. H. Landry commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les JEUDIS à 5 heures P. M. et quitte Lockport tous les MARDIS, à 8 heures A. M. et tous les VENDREDIS à 8 heures P. M. Il fait le service de Lockport, Thibodaux, Napoléonville et Donaldsonville et des points intermédiaires de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 8 août

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Geo F. Acosta, commis N. Z. Dupuis, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures du matin et les VENDREDIS à 5 heures du soir. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ira jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills sur Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 3—août

Pour la Rivière Rouge

Départs tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. au pied de la Rivière Rouge à Alexandrie, les débarcadères Normandie et Barbin, à Cheneyville, débarcadère intermédiaire, le bateau RAPIDES, capt. J. Helm, et W. Culbertson, commnle, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. P. KEPPLER,
No 4, rue Tchoupitoulas.
LABUSCHERE, PRATT & CO.,
No 36, rue Peleria.

Un commis sera sur la levée tous les vendredis pour recevoir le fret. 12 juillet

BATEAU HYBRIDE ARDENT DE LA RIVIERE ROUGE. Pour l'Ouest.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M., pour Alexandrie, les débarcadères de Normandie, de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur CHEMITE, d'un très faible tirant d'eau, capitaine J. Dupre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
SINNOTT & ADAMS 28 Commercial Pl.

Compagnie d'Assurance de la Louisiane.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Pour les primes pour l'année expirée le 28 février 1869..... $496,838 21

Savoir: Primes d'incendie..... $371,799 96
Primes de mer..... 111,692 85
Primes de rivières..... 13,346 40
$496,838 21

En moins, primes remboursées. $1,942 49
En moins, primes non expirées. 36,760 00
$38,702 49

Montant net des primes..... $458,375 72

Pertes, etc, payés:
Pertes par l'incendie..... $125,035 15
Perte par mer..... 179,350 72
Pertes par les rivières..... 20,200 50
$324,586 37

Décomptes en liers de scrip..... 50,240 41
Taxes et revenu intérieur..... 13,007 81
Dépenses, réassurance, etc, moins compte d'escompte..... 19,694 36
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé le 1er mars 1869..... 31,329 00
368,858 56

Bénéfice net..... $89,517 14

ACTIF.

Placé en propriétés foncières:
... hypothèque sur propriétés foncières..... 76,371 50
... bonds de la ville et autres bonds..... 97,220 00
... actions de banques et autres actions..... 135,765 00
... scrip de compagnies d'assurance..... 73,476 2
Prêts sur caution..... 5,313
Effets à recevoir..... 53,019 47
Primes en voie de recouvrement..... 97,440 3
En caisse..... 116,494 90
$657,927 34

Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé purdevant moi, ce 17 mars 1869.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de quarante pour cent sur le montant net de primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1869 et payable à partir du 1er juin prochain.

Toute pour cent des revenus de scrip émis pour l'année 1868 sera échéance et payable seulement payé le 1er mars 1870 et ne sera accompagné d'aucun intérêt.

Les coupons de scrip échéant le 1er mars 1869 seront payés sur les primes de chaque année, tous les ans, à partir de ce jour, et les certificats de scrip non réclamés, à partir du deuxième lundi de mai 1869, aux porteurs des dites certificats en leurs ayants cause.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président

DIRECTEURS.

Charles Briggs, A. Leonard,
Ant. Carriere, Frank Williams,
Geo. A. Foedick, Thomas Byrne,
R. Brugier, John Thomas,
Chas. Lafitte, Jos. S. Wallis,
F. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Alfred Kennedy,
A. Ferriche, L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar, R. Piazzo,
E. F. Stockmeyer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Glven,
Henry J. Voss, W. C. Black,
E. Marquess, Arch'd Montgomery,
Chas. Weisiger, Geo. O. Garner,
A. R. Montgomery, Thos. H. Hunt,
O. Carrier, Chas. Henold,
R. S. Howard.

10 mars—1m

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance de L'ATLANTIQUE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 30 de la rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes du 5 Juillet 1868 au 30 juin 1869, savoir:

Primes d'incendie..... $76,471 77
Primes de mer..... 45,262 13
Primes de rivières..... 64,901 70
$186,635 60

Primes non expirées le 5 juillet 1869.. 18,155 20
$168,480 89

En moins, primes remboursées..... $2,135 99
En moins, montant réserve pour primes non expirées. 26,171 22
28,307 21

Montant net des primes..... $173,183 69

Pertes payées dans la même période, savoir:

Sur risques d'incendie..... $11,115 06
Sur risques de mer..... 112,91
Sur risques de rivières..... 9,966 63
21,194 60

Réfaction (rebate)..... 2,745 99
Taxes et revenu intérieur..... 7,265 31
Réassurance..... 25,521 09
Dépenses et loyer, intérêt en sus..... 21,983 10
179,475 64

Bénéfice net..... $63,718 04

Actif.

Billets pour actions..... $247,500 00
Prêts sur hypothèque..... 20,700 00
Prêts sur garanties..... 6,730 6
Effets à recevoir..... 832 77
Actions de banques et autres actions..... 25,277 50
Primes en voie de recouvrement..... 12,415 80
Meubles de bureau..... 3,077 45
Effets à recevoir, fonds en demande..... 33,000 00
En caisse..... 63,916 1
$407,947 34

Ce qui précède est une copie exacte, faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par devant moi, ce 5 juillet 1869.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action, qui sera payé au crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président.

Faisant fonctions de Secrétaire.

—Directeurs—

E. RIGNEY, T. M. SIMMONS,
H. PERDHOMME, E. NEWMAN,
H. H. STANLEY, JAMES BYRNES,
C. M. SORIA, THOMAS SIMMS,
GEO. W. MANSON, B. J. WEST,
B. L. MANN, A. D. GRIFFE,
WILLIAM VOSPHUL, H. P. JANVIER,
ALEX. MARKS, JOHN H. KEEP,
JOHN PATTON, G. E. SLAYSACK,
M. AGAR.

9juil—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE,

57 CARONDELET 57

ETNA DE HARTFORD.

Actif..... $4,450,000

HOME DE NEW-HAVEN.

Actif..... $1,450,000

Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer sûrs.

31 mars—1m

CHARTE DE LA Société d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de la cent-treizième indépendance des Etats-Unis d'Amérique:

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur Jr., notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés.

Se sont présentées les personnes ci-après nommées et soussignées,

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment et forment ceux qui pourraient plus tard s'associer à elles par souscription, achat, transfert ou succession—en une corporation, en vertu des lois générales de cet Etat, qui pourvoient à l'organisation de corporations, et ont arrêté les stipulations soussignées qui gouverneront la dite corporation comme charte:

ARTICLE I.

1. Le domicile de cette corporation est, pour les présentes, établi dans la dite ville de la Nlle-Orléans. Le dite corporation sera désignée et connue sous le nom de "NEW ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

2. Elle devra commencer les opérations vers le quinzième jour de septembre 1869, et exister et vegétiner jusqu'à partir de la date de sa charte, à moins que ses affaires ne soient réglées plus tôt et réglées par ordre des deux tiers des actionnaires.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra en l'officier sommer des actionnaires les réclamations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE II.

Le but de cette Société est:

1. D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés situées dans la ville de la Nlle-Orléans et ailleurs, contre l'incendie.

2. D'assurer les bâtiments, le fret, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les lettres de change, les billets de banque, les billets, les billets de banque et autres preuves de dette, les effets mentionnés, les prêts sur facoles, et d'omettre toutes les assurances qui ont trait aux risques de transport sur mer ou à l'intérieur.

3. De se faire rembourser le montant des risques qu'elle a assurés ou assurera.

ARTICLE III.

Le capital de cette Société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilège de le porter à un million de piastres, divisés en actions de deux piastres qui devront être payées aux époques et de la manière indiquées dans l'article IV de cette charte.

2. La Société pourra commencer les affaires dès qu'il aura été souscrit trois cents dollars payés, mais chaque année fiscale devra expirer le 31 décembre 1870.

3. Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la Société, aux bureaux de celle-ci, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mais ces transferts ne seront pas valables ou ne pourront être opérés que dans le Société—pourvu que les dits transferts aient été approuvés par la Direction.

ARTICLE IV.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit un pourcent plus tard souscrire au capital de cette Société devront payer les souscriptions de la manière et aux époques indiquées ci-après, savoir: 25 pour cent—le 1er décembre 1871.

2.—Les billets donnés ainsi qu'il est ci-dessus indiqué sur cent réduits par un crédit du bénéfice net réalisé par la Société dans le premier et la seconde année, n'a pas atteinte, et les actionnaires devront payer le balance due sur les billets.

3.—Le non-paiement de la balance due sur les dits billets ainsi qu'il est ci-dessus, devra entraîner la forfaiture de tous les droits et intérêts des actionnaires, et le règlement obtenir celle de l'accumulation et de l'intérêt du bénéfice des dites actions; mais la Direction pourra prolonger l'époque du dit paiement, et, en ce cas, les actions ainsi forfaites pourront être transférées et la Direction y pourvoira.

4.—Dans les cas de pertes subies par la Compagnie, seulement le montant de la balance du capital du dit capital qui excéderait celui de sa souscription au capital ou celui qu'il devra à la Société.

ARTICLE V.

1.—Toutes les primes échoient et devront être payées comptant à la fin de chaque mois.

2. Toutes pertes ou balances dues sur des primes subies par la Société et comprenant les sommes payées et dues, et non payées, et toutes les dettes et pertes devront être payées au prorata par les actionnaires.

3.—A partir du commencement de la troisième année, les actionnaires devront payer le balance due sur leurs assurances.

4.—Les personnes qui voudront se faire assurer par la Société devront souscrire au capital de celle-ci et en payer les versements, pourvu, cependant, que le versement d'un cent n'exceda pas le montant fixé par la Direction, ou sur la recommandation de deux actionnaires, et, dans le cas d'un grand nombre d'actionnaires, des risques pourront être pris d'autres personnes que des actionnaires. Les personnes ainsi assurées seront dans la réduction (rebate) que pourra établir la Direction sur les primes payées, et les dites risques et au crédit des dépenses réunies.

ARTICLE VI.

Dans le courant du mois de janvier de 1871 et de 1872, le Président devra faire dresser un tableau du bénéfice net dû à la Société, pendant l'année, et en faire savoir le dit de la Société, dans un journal de la dite ville, puis, dans un mois, il devra faire publiquement, devant quelque personne qui en fera la demande, et devra faire connaître le gérant de la Société, et les publicités devra résumé du dit rapport du Président et du secrétaire et devra aussi déclarer et déclarer aux dites personnes intéressées.

2. L'état annuel qui doit être dressé en janvier 1871 et 1872, ainsi qu'il est dit plus haut, devra, à dater, jusqu'à décembre précédent, inclusivement, et mentionnera le nombre des primes non expirées, le montant du risque, de rivière et de mer, séparément—moins le montant des risques non expirés, le montant des primes payées comme par l'incendie, par les sociétés survenues et les pertes payées par l'incendie, par les sociétés survenues et les pertes payées par les sociétés survenues et les assurances et des primes remboursées; à l'intérêt de la partie du capital placé.

ARTICLE VII.

1. Dans l'année 1872 et chaque année suivante, dans le courant des mois d'avril de juillet, d'octobre et de janvier, le Président devra faire dresser un tableau des pertes et des dépenses de la Société, tableau auquel devra être ajouté deux et demi pour cent, lésion payé à la Société entière. Le montant ainsi bonne devra être payé, au prorata, par les parties assurant sur les sommes assurées.

2. Le tableau qui devra être dressé dans le courant de trente 2 avril, 30 juillet, 30 octobre et 30 janvier, qu'il est indiqué ci-dessus, devra contenir aussi le montant, au plus, 30 septembre et 30 décembre précédent inclusivement, et devra être public, ainsi qu'il est dit plus haut, dans le semaine, et le dit Article VI, pour les dits mois, et janvier 1871 et 1872.

ARTICLE VIII.

1. Tous les pouvoirs de la Société devront être exercés par une Direction qui se composera de douze personnes dont ceux formeront un quorum.

2. Les premiers directeurs de la Société seront les soussignés jusqu'au 1er décembre 1871 et ensuite, le dit jour de chaque année, à la Nlle-Orléans, à rendrait compte des pertes et des sociétés survenues, et devra de la dite présente, qu'ils ont pu faire, et de leurs dépenses.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra en l'officier sommer des actionnaires les réclamations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE IX.

1. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant élues à une, lieu de ces suffrages. Les élections se feront publiquement, le Président ou, en son absence, le Secrétaire, en présidant, et les résultats seront publiés dans un ou plusieurs des journaux de la ville, dans les deux jours qui suivront les élections. Le Directeur chargera toute des actionnaires de présider les élections et d'en faire publier les résultats, et, en cas d'absence, le Président pourra lui demander de le remplacer.

2. La Direction aura élire entre en fonction le premier lundi de janvier qui suivra l'élection et restera en place pendant un an, jusqu'à l'élection de son successeur.

3. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant élues à une, lieu de ces suffrages. Les élections se feront publiquement, le Président ou, en son absence, le Secrétaire, en présidant, et les résultats seront publiés dans un ou plusieurs des journaux de la ville, dans les deux jours qui suivront les élections. Le Directeur chargera toute des actionnaires de présider les élections et d'en faire publier les résultats, et, en cas d'absence, le Président pourra lui demander de le remplacer.

4. En cas d'absence du Président, la Direction devra élire un de ses membres, qui, le remplacera le président pendant l'absence de ce dernier. Le dit Président aura droit nommer tous les officiers et employés nécessaires et en payer les gages.

5. La Direction aura les pouvoirs de tous les officiers et employés employés et en payer les gages.

6. Elle devra placer les plus hauts salaires, et le Président qui sera en office, membre de la Direction, et qui sera aussi un des membres de la Direction, et, en cas d'absence du Président, le Directeur, et, en cas d'absence du Président et du Directeur, le Président pourra lui demander de le remplacer.

7. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra en l'officier sommer des actionnaires les réclamations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE X.

1. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant élues à une, lieu de ces suffrages. Les élections se feront publiquement, le Président ou, en son absence, le Secrétaire, en présidant, et les résultats seront publiés dans un ou plusieurs des journaux de la ville, dans les deux jours qui suivront les élections. Le Directeur chargera toute des actionnaires de présider les élections et d'en faire publier les résultats, et, en cas d'absence, le Président pourra lui demander de le remplacer.

2. La Direction aura élire entre en fonction le premier lundi de janvier qui suivra l'élection et restera en place pendant un an, jusqu'à l'élection de son successeur.

3. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant élues à une, lieu de ces suffrages. Les élections se feront publiquement, le Président ou, en son absence, le Secrétaire, en présidant, et les résultats seront publiés dans un ou plusieurs des journaux de la ville, dans les deux jours qui suivront les élections. Le Directeur chargera toute des actionnaires de présider les élections et d'en faire publier les résultats, et, en cas d'absence, le Président pourra lui demander de le remplacer.

4. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra en l'officier sommer des actionnaires les réclamations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE XI.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt si les deux tiers des Actionnaires le jugent à propos, les affaires de la Société devront être liquidées sous la surveillance de trois commissaires nommés par la dernière Direction, et qui auront tous les pouvoirs et rempliront toutes les fonctions de corporation pour le règlement et la liquidation des affaires de ladite Société.

ARTICLE XII.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par les actionnaires du capital représentant les trois quarts de la Compagnie, en faisant des actionnaires convoqués à cet effet.

FAIT ET PASSÉ, à la Nouvelle-Orléans, à mon étude, en présence de Jacques Cavaroc, Octhonlelon & Pothier, S. Cambon, U. Martinoli, Mumuny, Luling & Co., L. M. Avendano, Ant. Lanata, D. Blum, Frank & Co, A. Fabry & Son, Edgar Pilot, A. Pilot, jr.

Pour copie-conforme.

G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

Je soussigné, député de l'Auditeur des Hypothèques de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation de la "Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans" a été enregistré, aujourd'hui, dans le livre de Société No 7, folio 5 & 6, du ressort, conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1869.

C. DARCANTEL, Député.

SOUSCRIPTEURS.

ACTIONS.	ACTIONS
C. Cavaroc..... 50	F. B. Fleites..... 20
S. Cambon..... 50	F. Herr..... 10
Chas. Octhonlelon..... 50	Lawrence & Hebrard..... 10
U. Martinoli..... 50	Wm. T. Shelden..... 10
Ant. Lanata..... 50	Richard S. Venable..... 10
L. M. Avendano..... 50	Chs J. Levêque..... 10
L. Basset..... 50	Geo. A. Fabry..... 10
F. L. Bernard..... 50	Joseph Vives..... 5
Chas. Lodig..... 50	Fr. Schneider..... 5
John B. Schiller..... 50	Sam. Gugenheim..... 5
Alex. Millon..... 50	Jacob Gugenheim..... 5
Tony Brockerer..... 50	J. Bouvet..... 5
J. H. Waterman..... 50	G. Brion & Hall..... 25
Gustave A. Nippert..... 50	Sam. Jacobson..... 25
H. Clostermann & Bayle..... 25	Chassé & Co..... 40
Moulon & Dumestre..... 20	August Stuart..... 15
Chs. Kapenan..... 40	Webster & Co..... 15
A. Thibaut..... 50	Louis Mestier..... 5
E. Trolegrow..... 50	S. Fernandez & Co..... 60
Lapeze & Ferré..... 20	Liembias & Dorkter..... 25
Oemichen & Pothier..... 50	R. Beltran..... 10
Angel-Lanata-p. P..... 20	J. R. Powell..... 20
Ant. Lanata..... 20	H. R. Gugeyer..... 50
Th. Lanata..... 20	T. H. Chipot..... 5
Joseph Lanata..... 20	F. Lanata..... 10
Amede Couturié..... 50	T. Villarubia..... 10
G. W. Dunbar & Son..... 10	Joseph Gorrebeigh..... 5
F. S. White..... 50	N. Rocher..... 5
F. Oberheuser..... 50	A. Hagenorge..... 10
Stewart Gulbreath & Fr. ser..... 40	F. F. Durand..... 20
H. Finard..... 20	H. Fotte..... 1
Scott & Cage..... 40	M. Wolf..... 10
Adam Wagstaff..... 20	G. H. Shute..... 10
J. C. Dalton..... 20	L. H. Gardner & Co..... 60
F. Jaurrold..... 20	Isaac Parody..... 10
Jayne Mag..... 20	E. Montsuse..... 25
J. Delochte..... 10	Oscar Robinson & Co..... 60
Octave Morel..... 20	W. H. Hennig & Co..... 10
A. J. Girardey & Co..... 20	G. Mathews & F. Laborde..... 50
Charles & Hyatt..... 20	F. Lagrove..... 20
Edmond Villa..... 25	R. Chabaudier..... 5
M. O. Tincy..... 25	S. Gernier..... 5
F. Wintz..... 25	J. Bouchet..... 5
Duchesne & Co..... 20	Rufus E. Rhodes..... 2
John S. Spring..... 50	R. Chabaudier..... 5
F. F. Bell..... 20	J. Dreyfus..... 4
Joseph Stapleton..... 50	W. H. Walls..... 5
R. Lapiere..... 25	S. Pablo..... 5
Chs. Street..... 25	J. de Jongeze Fr. agenda. 20
Ed. S. Wayburger..... 40	Chas. H. Coffing..... 10
S. Lavergne..... 20	Mumuny, Luling & Co..... 60
R. M. Harrell & Co..... 60	Jas. H. Walker..... 10
J. A. O'Hanlon ex agent	F. S. Schanzlader..... 10
C. de Vivier F. Rochefort..... 10	T. Aufmkolk..... 10
D. W. Carmack..... 60	Bordelois..... 50
L. Blum, Frank & Co..... 60	Joseph Cambon..... 20
Maas & Palmer..... 10	J. M. Mathews F. Laborde..... 50
Hotzes & Co..... 10	J. F. Lafon..... 10
J. W. Shearer & Co..... 25	Wm. Kaiser..... 10
D. Blum, Sterne & Co..... 60	Knox Brothers..... 10
Kate J. Barnett..... 50	Corne Malfai & Magasine, Jefferson..... 3
M. Agostini..... 5	Randolph Theater..... 10
T. H. Cannon & Co..... 60	Ernest Mozat..... 10
A. Fabry & Son..... 60	John Henderson..... 10
F. Aldige..... 60	Jos. Bourgeois..... 10
Wm. Kaiser..... 10	C. E. Bourgeois..... 2
W. F. Nolagh..... 10	W. J. Bever..... 5
Maas & Palmer..... 10	L. Rose..... 10
John Fitzerlich..... 10	J. J. Delhomme..... 10
G. De Forest..... 15	E. Eichenberger..... 20